

Règlement Raid Outdoor

Version mise à jour le 8 octobre 2020

Article 1 : Organisation

- **1.1** : Les Championnats de France de raid et l'épreuve Open 2020 sont organisés par l'association Outdoor sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. Les concurrents sont donc soumis à la réglementation sportive de la FFTRI, consultable sur www.fftri.com. Les épreuves se déroulent en Drôme et en Ardèche du 16 au 18 octobre 2020

Article 2 : Définition

- **2.1** : Le Raid Outdoor est un raid multisports et sera support d'une épreuve labellisée Championnat de France et d'un circuit Open.

Il est composé d'un enchaînement d'épreuves faisant intervenir plusieurs disciplines sportives : Natation, Roller, Course à pied, VTT, Course d'orientation, Kayak, Trail, spéléologie. Le règlement spécifique de chaque épreuve (circuit France et circuit OPEN) ainsi que les itinéraires sont détaillés sur le site www.outdoor-event.org et pourront être précisés aux concurrents avant le départ, lors du briefing, le vendredi soir.

Le championnat de France est ouvert aux catégories junior et plus, dans la limite de 80 équipes. Attention ! pour les juniors, la journée du samedi est une formule avec assistant remplaçant à 3+1 ce qui implique d'avoir au moins 3 conducteurs.

Le circuit Open est ouvert aux catégories junior et plus, dans la limite de 40 équipes. Attention ! pour les juniors, tout le raid se fait avec un assistant remplaçant à 2+1 ce qui implique d'avoir au moins 2 conducteurs.

- **2.2** : Chaque discipline est soumise au règlement de la Fédération Française de triathlon.
- **2.3** : Les équipes sont composées de 4 concurrents pour les CdF et 3 en Open. Pour les équipes mixtes, la présence d'au moins 1 femme ou d'un homme par équipe est obligatoire. Se reporter aux règles spécifiques de progression pour le nombre de sections à réaliser par la ou le concurrent au sein d'une équipe mixte. Les équipiers doivent rester en contact tout au long de l'itinéraire. Les épreuves sont chronométrées.
- **2.4** : Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le nécessite. Il se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui ne pourrait être disputée dans l'éthique de la course ou qui risquerait de mettre en danger les concurrents.

Article 3 : Participation

- **3.1** : Les participants au championnat de France doivent être qualifiés, conformément aux règles de la FFTri et donc être titulaires **d'une licence compétition FFTri avec la mention supplémentaire de l'activité spéléo ou la licence compétition + 1 certificat médical de non contre indication du sport en compétition + la mention de l'activité spéléo, datant de moins d'un an à la date du 18 octobre 2020.** Les participants à la formule Open n'ont pas à être qualifié. S'ils ne sont pas titulaires d'une licence compétition FFTri avec **la mention de l'activité spéléo**, ils devront s'acquitter d'un pass compétition de 2€ leur permettant de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Ils devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition avec **la mention de l'activités spéléo** daté de moins d'un an à la date de l'événement. Deux classements différents seront établis.
- **3.2** : Seules les équipes complètes et à jour de leurs licences ou certificats médicaux seront autorisées à prendre le départ. L'inscription se fera obligatoirement en ligne <https://inscriptions-teve.fr/championnat-de-france-elites-raids-multisports-outdoor-et-open-2020>
- **3.3** : Chaque équipier atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger. L'acceptation du règlement, via le site d'inscription en ligne, engage chacun des équipiers
- **3.4** : Les règles de sécurité sont celles définies par la Fédération Française de Triathlon et l'organisation. Cf RTS et notamment l'obligation de disposer d'un système de traction largable puisque ce système est autorisé en VTT, sauf lors des départs en masse.
- **3.5** : Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route, de respecter les propriétés privées et de respecter les décisions de l'organisateur.
- **3.6** : La manifestation ne bénéficie pas d'un régime de priorité de passage. Chaque coureur est donc **soumis au strict respect du code de la route**. Sur ce point précis, aucune faute de l'organisation ne pourra être recherchée si le concurrent a enfreint le code de la route.
- **3.7** : Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

Article 4 : Modalités d'inscription et tarif

- **4.1** : L'inscription de l'équipe sur le Championnat de France est effective après validation de :

- La validation par la mission raid de la FFTRI du nombre de points nécessaires à la qualification
- L'inscription en ligne et notamment le règlement du montant de l'inscription qui s'élève à 95 euros par équipier. Ce tarif inclut toutes les prestations liées à l'organisation de la course, le dîner du samedi soir, le déjeuner du dimanche et les emplacements de camping pour 2 nuits. Règle assistant/remplaçant Championnat de France le samedi : Chacun doit faire à minima 4 sections sur les 6 premières (7° section kayak non comptabilisée) et faire une des deux grandes sections VTT (balisée ou couloir). voir article 7.3

Règle assistant/remplaçant en Open. Le samedi : Chacun doit faire à minima 5 sections et faire une des deux grandes sections VTT (balisée ou couloir) voir article 7.3

- **4.2** : L'inscription de l'équipe sur le circuit Open est effective après validation de :

- L'inscription en ligne via le site de la FFTRI
- Pour chacun des équipiers(ères), d'un certificat médical datant de moins d'1 an (le jour de la course) évoquant l'absence de contre-indication à la pratique du sport « en compétition » + mention de l'activité spéléo (loi du 23/03/1999) OU d'une copie de licence sportive FFTRI compétition.
- Du règlement du montant de l'inscription qui s'élève à 95 euros par équipier ? Ce tarif inclut toutes les prestations liées à l'organisation de la course et le déjeuner du dimanche. Il ne prend pas en compte les autres repas du vendredi, samedi matin et du dimanche matin. Matin : café, thé, chocolat chaud en libre service.

4.3 : L'interlocuteur pour l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course. C'est lui qui a la charge de retirer le dossard la veille de course.

- **4.4** : L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve (prologue +2 jours de course)
- Le repas du samedi soir et d'après course du dimanche après-midi
- Le cadeau souvenir,
- Les récompenses pour le podium,
- Les cartes (2 par équipe) et le road book
- Le doigt électronique Sport Ident pour le contrôle des points de passage (loué ou amené par chaque coureur si il répond aux spécificités de l'organisation (Puce SI-Card 10 obligatoire)
- L'utilisation des douches,
- Les fournitures diverses (dossards, résultats...),

- Le matériel nécessaire pour l'épreuve aquatique (kayaks loués ou personnels)
 - Les secours,
 - La sécurisation des activités spécifiques par des professionnels.
- **4.5** : Une caution de 150€ par équipe sera demandée lors de votre arrivée pour les doigts électroniques. Prévoyez un chèque à l'ordre de Outdoor 07

Article 5 : Assurance/ Annulation / Remboursement

- **5.1** : L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. La licence FFTri compétition vous assure une couverture en assurance individuelle accident. Pour les concurrents de la formule Open, il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance "individuelle accident" ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.
- **5.2** : Des médecins sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer la médicalisation de l'épreuve
- **5.3** : Lors de votre inscription en ligne, il vous est proposé de souscrire une assurance annulation. Nous vous invitons très fortement à y souscrire car l'organisation ne procédera à aucun remboursement, même en cas de blessure d'un équipier. En cas d'annulation liée à une pandémie ou autre problème sanitaire, sur décision des autorités ; l'organisateur remboursera les concurrents à hauteur de 100% pour toute inscription avant le 1^{er} septembre et à hauteur des frais qu'il a déjà engagé, déduction faite des aides publiques maintenues, après une inscription au delà du 1^{er} septembre (de l'ordre de 25% retenu)
- **5.4** : En cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure (foudre, alerte rouge, inondations...), l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. Par contre, si l'annulation est liée à une faute de l'organisateur (pas d'obtention de l'arrêté préfectoral) les concurrents seront remboursés, hors frais de dossiers (15€ par équipier)

Article 6 : Matériel

- **6.1**: A tout moment du parcours (sur toutes les sections du raid), chaque concurrent doit être en possession du matériel obligatoire suivant :
- **Par équipier**

En permanence

- 1 téléphone par personne en permanence, chargé et allumé. Du fait des risques d'épisodes cévenols à cette période, chaque coureur devra être joignable par son assistance. La journée de dimanche pourrait aussi basculer en 3+1 sur les CdF si la météo l'exige. + 1 housse étanche de téléphone
- 1 sifflet,
- 1 réserve d'eau (1 L minimum) + vivres de course pour l'ensemble de l'étape,

- 1 sac à dos,
 - Puce Sport Ident avec le bracelet inviolable
 - Couverture de survie
 - Chasuble de course en CdF (fournie par l'organisateur)
- Et sauf indications contraires au briefing**

- Veste Goretex
- Pantalon Goretex
- Collant long
- Paire de gants longs
- Buff
- Bonnet

VTT

- VTT
- Porte carte VTT (1 minimum)
- Boussole
- Paire de gants VTT
- Casque homologué

Kayak

- pagaies doubles par équipier (fournies par l'organisation ou personnelles mais assemblées par équipe pour le dimanche)
- gilets de sauvetage aux normes (fournis par l'organisation ou personnels mais déposés dans un sac numéroté le dimanche)

Roller (vendredi)

- 1 paire de roller pour 1 seul équipier
- protection poignets
- Casque VTT

Swim&Run

- Soit en maillot de bain + chaussures de running
- soit combinaisons et accessoires autorisés

- **6.2** : Matériel obligatoire par équipe tout au long du parcours :
 - 1 trousse de pharmacie de premiers secours (1 bande, 3 compresses stériles, 1 désinfectant, 1 pansement compressif, 1 dose ophtalmologique, 2 comprimés de paracétamol, 1 antihistaminique)
- **6.3** : Un contrôle du matériel obligatoire pourra être fait avant le départ et durant tout le déroulement de l'épreuve par l'équipe organisatrice. L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à toute équipe n'ayant pas le matériel adéquat. Cette mise hors course n'entraîne pas de remboursement des droits d'inscription.
- **6.4** : Le port du chasuble est obligatoire durant toute la course (CdF) et dossards en Open

Article 7 : Assistance

- **7.1** : Pour des raisons d'équité, aucune aide ou assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course sous peine de mise hors course.
- **7.2** : Aucun accompagnateur autorisé sur le parcours
- **7.3** Assistants-remplaçants :

Ch de France : 3+1 le samedi. Soit 4 équipiers mais 3 en course en permanence sauf sur la section kayak (2). Chacun doit faire à minima 4 sections sur les 6 premières (7° section kayak non comptabilisée) et faire une des deux grandes sections VTT (balisée ou couloir).

Exemple de répartition

	Cas 1			
	a	b	c	d
VTT balisé + 2 mini CO	1	1	1	
CO sprint		1	1	1
VTT O' + tir	1		1	1
Trail O'	1	1		1
CO sprint	1	1	1	
VTT couloir		1	1	1
SOUS-TOTAL	4	5	5	4
kayak	1			1
TOTAL	5	5	5	5

Open : 2+1 les deux jours. Soit 3 équipiers mais 2 en course en permanence.
 Samedi : Chacun doit faire à minima 4 sections et faire une des deux grandes sections VTT (balisée ou couloir).
 Dimanche : 2 sections à minima par coureur

	Cas 1			
	a	b	c	
VTT balisé +2 mini CO	1	1	1	1
CO sprint		1	1	2
VTT O' + tir	1		1	3
Trail O'	1	1		4
CO sprint		1	1	5
VTT couloir	1		1	6
kayak	1	1		7
TOTAL	5	5	4	

- L'équipe est donc autonome pour transférer le véhicule avec tout le matériel obligatoire (sauf les kayaks fournis par l'organisation si vous n'avez pas de kayaks personnels). Les campings cars sont interdits. Les véhicules ne pourront pas excéder 12m³. Les véhicules légers avec une remorque VTT sont acceptés.

- Les conducteurs doivent strictement respecter le code de la route.
- **7.4 CdF** : Transfert en bus : le samedi soir ; chaque équipe devra désigner 1 chauffeur pour transférer le véhicule de l'équipe à l'arrivée du dimanche à St Martin d'Ardèche. Les équipes venant avec leurs kayaks personnels, devront aussi confier à leur capitaine, les 2 K2 et ce dernier les déposera pour la nuit du samedi au dimanche. Le parc kayak sera surveillé. Un car ramènera les chauffeurs sur le lieu du bivouac du samedi soir. Les équipes pourront confier leur sac de bivouac et leur tentes à l'organisation le dimanche matin. Un transfert sera assuré par l'organisation jusqu'au site d'arrivée .

Article 8 : Chronométrage / Pénalités

- **8.1** : Seul le comité de course est habilité à donner le départ. **Modification pour le dimanche matin. Cause COVID, départ toutes les 10 secondes dans l'ordre du classement. Porte horaire kayak = 6h30 après votre départ réel.**
- **8.2** : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'à l'arrivée finale et qu'après vérification et validation du nombre de balises obligatoires pointées sur le parcours et des éventuelles pénalités de temps attribués sur l'ensemble de la course.
- **8.3** : Les pénalités de temps attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe de chronométrage. Le principe du championnat de France est que les premières équipes prennent tous les postes. Les équipes situées en queue de classement peuvent être « shuntées », c'est à dire ne pas passer une barrière horaire et donc subir des pénalités. Celles-ci sont détaillées sur le road-book.
- **8.4** tableau des pénalités

Par équipier :

10 secondes

Par cible manquée au tir. 1 tir d'essai et 5 tirs comptabilisés. Stop and go à la reprise chrono

5mn

- si intervention du guide pour le rappel (en amont et pendant)
- par item manquant de la trousse de secours
- pour 1^{er} avertissement de progression non groupée supérieure à 50m ou + de 30 secondes au pointage du boîtier

7mn

- Pénalité forfaitaire en plus du temps réalisé par le ou les équipiers pour faire toutes les sections. *Suppression de la pénalité par équipier au profit d'une pénalité forfaitaire)*

10mn

- par PM par équipier par poste pour le CdF

30 mn

- par item de matériel obligatoire manquant + shunt de l'activité (cf pénalité correspondante), si matériel de sécurité obligatoire (casque, matériel corde...)
- pour 2° avertissement de progression non groupée supérieure à 50m ou + de 30 secondes au pointage du boîtier
- Non respect du port du dossard et de la plaque de cadre
- Non Respect des règles de sécurité
- Progressions hors itinéraire (zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté)

Par équipe

30 mn

- Poste manquant (PM)
- Shunt CO sprint Suze, shunt CO sprint La Garde
- Assistance en dehors d'une zone autorisée et après autorisation expresse du directeur de course ou du délégué technique
- 1er avertissement pour attitude incorrecte vis à vis de l'organisation ou des riverains

5h

- shunt de chaque section intégrale linéaire.

Mise hors course

- Assistance illégale. Intervention de l'assistant en dehors des zones autorisées (changement de section) sans accord préalable du directeur de course ou du délégué technique
- Abandons de détritrus sur le parcours
- Abandon d'un équipier. Attention ! en formule assistant remplaçant, si l'abandon d'un équipier ne modifie pas le nombre de sections mini par coureur, l'équipe peut bien sûr rester en course. A défaut, si un équipier ne fait pas le nombre minimum de sections obligatoires, l'équipe sera hors classement.

IMPORTANT ! : Si une équipe (CdF ou Open) ne dispute pas le prologue, elle prendra le départ du samedi lors du départ en masse, 5 mn après le départ de

la dernière équipe. Elles seront toutes créditées du temps réel de la dernière équipe.

Pour les équipes présentes lors du prologue, les départs se font avec les écarts réels de la veille sur le prologue pour les 15 premières équipes au scratch puis toutes les 10 secondes.

Si un ou plusieurs membres de l'équipe est / sont absent(s) du prologue, un coureur est autorisé à enchaîner les relais. Une pénalité forfaitaire de 7mn sera appliquée.

NB : aucun intérêt stratégique. Ne calculez pas l'intérêt éventuel par rapport à la faiblesse éventuelle d'un relayeur sur une activité. La pénalité est suffisamment conséquente. C'est juste pour ne pas pénaliser lourdement 1 équipier qui ne pourrait pas se libérer le vendredi.

Article 9 : Contrôle de passage

- **9.1** : Tout au long du parcours, des contrôles de passage seront mis en place. Ils seront matérialisés par une balise et un boîtier sport ident (type course d'orientation). Certains postes seront doublés par des contrôleurs de passage CP, placés sur le parcours. Les équipes complètes doivent pointer ces balises, comme il vous le sera présenté lors du briefing.
- **9.2** : Des bénévoles de l'organisation seront placés de façon aléatoire tout au long du parcours pour veiller au bon respect des règles de course et de passage.
- **9.3** : Des contrôleurs pourront surveiller, tout au long du parcours, que les raiders d'une même équipe soient toujours ensemble (toujours à vue). Une équipe dont les membres en course sont séparés, sera soumise à une pénalité, voire disqualifiée.
- **9.4** : Il est possible que soient placés sur les parcours des CP avec des portes horaires. Les équipes passant à ces CP après l'heure autorisée seront reconduites sur une section suivante, et seront pénalisées en temps. Elles seront classées derrière celles qui auront passées les portes horaires.
- **9.5** : Balise du départ kayak du dimanche. Un contrôleur vérifie que vous partez en K2 Interdiction de faire demi-tour et shunter la section. Une fois la balise pointée, vous devez faire l'intégralité de la section kayak. Pas de balise sur la section pour éviter des « bouchons » au pointage et éviter d'arracher les postes avec le courant.

Article 10 : Parcours

- **10.1** : Une seule section VTT balisée. Toutes les autres sections sont en orientation. Le GPS est interdit, tout acte de tricherie entraînera la disqualification. Les équipes disposeront d'une puce de chronométrage avec un bracelet inviolable. Chaque équipier doit « vider » son doigt électronique dès la ligne d'arrivée franchie.

Article 11 : Abandon

- **11.1** : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne le déclassement de l'équipe. Cependant, l'équipe, restreinte à 3 concurrents, pourra continuer l'épreuve sans figurer au classement après avoir demandé l'autorisation à l'organisation. Par contre, la section finale du dimanche en kayak ne pourra se faire qu'à deux et non à trois.
- **11.2** : Tout abandon doit être déclaré dans les plus brefs délais au comité de course.

Article 12 : Réclamation

Durant l'épreuve le référent est le délégué technique désigné par la Fédération. Toute réclamation liée à un fait de course (pénalité, contestation..) doit être transmise par écrit par le capitaine au délégué technique (via l'équipe de chronométrage d'arrivée ou un poste de contrôle intermédiaire). Le délégué technique statuera en première instance. Si le capitaine conteste la décision, un jury composé du directeur de course, du délégué technique de la Fédération, de la Présidente de l'association Outdoor, d'un concurrent tiré au sort se réunira pour statuer sur la réclamation.

Article 13 : Droit à l'image et données personnelles

- **13.1** : Par leur inscription, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que ses ayant-droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Raid Outdoor.
- **13.2** : En s'inscrivant les concurrents autorisent que leurs données personnelles soient collectées et stockées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 et la loi informatique et liberté du 20 juin 2018, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Si ils ne veulent pas que leurs noms figurent sur les classements édités sur site ou en ligne par l'organisation ; ils doivent en informer par écrit l'organisation.

Article 14 : Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. À tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'Agence Française de Lute contre le Dopage AFLD et la fédération prendront alors les mesures en conséquence pour notifier au concurrent, l'exclusion des compétitions.

Des locaux et sanitaires seront dédiés aux contrôles à l'arrivée à St Martin d'Ardèche

Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.